CONSEIL DE QUARTIER
VIEUX-QUÉBEC–CAP-BLANC
COLLINE PARLEMENTAIRE

Cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire,

Le lundi 9 juin 2025 à 19h, Espace Quatre Cents, 100, quai Saint-André, salle 220 et en ligne.

PRÉSENCES

M. Jocelyn Gilbert	Président (2027)
M. Mathieu Laroche-Casavant	Secrétaire (2027)
Mme Marie-Laure LeDuff	Administratrice (2027)
M. François Lefebvre	Administrateur (2026)
Mme Caroline Bouchard	Administratrice (2026)
Mme Nadia Leclerc	Trésorière (2026)
M. Guillaume Laurin	Administrateur (2026)
M. Thomas Arsenault	Administrateur coopté (2026)

ABSENCES

Mme Farrah Bérubé	Vice-présidente (2026)
Mme Claudia Bennicelli	Administratrice (2027)

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M. Emmanuel Bel	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
M. Sylvain Berthiaume	Directeur, Bureau des Grands Événements
Mme Michèle Leblond,	Gestionnaire de Parcs Canada
M. Richard Samson	Directeur, SDC Port de Québec
M. Michel Masse	Président du comité de Citoyens du Vieux-Québec
Mme Chantale Émond	Table de concertation du Vieux-Québec
Mme Lydia Toupin	Conseillère en urbanisme à la gestion du territoire
Mme Nathalie Roy	Directrice générale, Fiducie du Patrimoine culturel des Augustines

Trente personnes sont présentes en salle et douze personnes assistent en ligne à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Consultation publique et demande d'opinion :
844, boulevard Champlain : permission d'entreposage intérieur

4. Consultation publique et demande d'opinion :

5. Présentation du Bureau des grands événements :
Sylvain Berthiaume, directeur

- Présentation et période d'échanges

6. Sondage aux résidents sur leur qualité de vie : initiative d'un conseil de quartier et du comité de citoyens du Vieux-Québec.

7. Présentation de Parcs Canada :

Michèle Leblond, gestionnaire de Parcs Canada

Travaux le long de la rue des Remparts

- Présentation et période d'échanges

8. Période d'information de la conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc.

9. Période de questions et commentaires des citoyens.

10. Suivis et adoption des procès-verbaux

Assemblée régulière du 12 mai 2025

11. Dossiers du conseil de quartier

- Seuils de ralentissement sur le boulevard Champlain
- Plan d'urgence sur l'accessibilité au Vieux-Québec
- Limitation aux autobus touristiques

12. Trésorerie

- Budget, état des revenus et dépenses ;
- Autorisation et remboursement de dépenses.

13. Fonctionnement du conseil d'administration

- Consultation publique à venir :
  Deux projets résidentiels sur Grande Allée Est, consultation à l'hôtel de ville le 16 juin à 19h
- Prochaine assemblée (8 septembre 2025)

14.Correspondance

15. Divers

16. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée à 19h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est **proposée par Nadia Leclerc et dûment appuyée par** François Lefebvre.

3. Consultation publique et demande d'opinion :
844, boulevard Champlain : permission d'entreposage intérieur

Présentation de Mme Diane Toupin.

L'immeuble, qui abritait autrefois un dépanneur *(Accommodation le Marinier)*, est vacant depuis quelques années *(2023)*.
Il y avait un logement 5 ½ au premier étage. Cependant, le propriétaire souhaite rénover le bâtiment (*rénovations intérieures et extérieures*), qui comprend un logement à l'étage et le rez-de-chaussée de l'immeuble qui servira d'entrepôt pour les biens d'une entreprise du secteur (*Strom Spa*). Il est donc proposé d'accorder une permission d'occupation afin de permettre un service d'entreposage de marchandises au rez-de-chaussée sur le lot 1 212 378. Cette permission serait valide uniquement pour le lot concerné.

Principale modification réglementaire

- Accorder une permission d'occupation pour l'entreposage de marchandises sur le lot 1 212 378 du cadastre du Québec

Questions et commentaires du public.

- Une citoyenne se désole que le commerce prévu ne soit pas un dépanneur.

-Le local sera loué par l'entreprise *Strom Spa* pour y entreposer du mobilier de jardin. Aucun produit chimique ou dangereux ne s'y retrouvera entreposé. Le premier étage sera aménagé en logement qui sera éventuellement loué *(cet aspect ne fait pas partie de la consultation puisque le permis est déjà octroyé*). Le citoyen s'interroge sur le fait que l'entreprise n'utilise pas le terrain disponible sur sa propriété pour entreposer. Il partage que plusieurs personnes du quartier auraient souhaité le retour d'un dépanneur ou d'une épicerie. La rentabilité doit être considérée pour l'installation d'une épicerie ou d'un dépanneur.

- Un autre résident souligne l'importance de services de proximité dans le secteur. L'entreposage est une bonne idée mais ne répond pas aux besoins du quartier.

- Un citoyen croit fermement que l'installation d'un dépanneur a un avenir certain. Mais, il y a déjà une entente de location entre le propriétaire du terrain et le *Strom Spa*. Il n'y aura pas d'agrandissement du présent bâtiment.

-L'entrée de ce terrain mérite d'être embellie puisqu'elle fait face à la piste cyclable. Le bâtiment subira un remodelage extérieur. Le projet

sera soumis aux architectes de la Ville et ceux-ci s'assureront de sa conformité.

-On se désole de l'absence du propriétaire des lieux qui ne peut pas défendre un projet qui reçoit peu d'acceptation sociale des gens présents ce soir. Le président du conseil de quartier Vieux-Québec approuve ce commentaire et abonde dans le même sens.

- La demande ne permet pas l'ajout de logements supplémentaires.

-Un résident du Cap-Blanc est désolé et perplexe face à une politique qui empêche les propriétaires d'améliorer et rénover les bâtiments existants; si un résident souhaite démolir sa propriété il perd le droit de la rebâtir à neuf. Il renchérit en partageant que même remplacer des fenêtres devient un casse-tête. Il souhaite une action rapide. Les gens sont fiers et veulent un quartier beau et propre. Les politiques doivent être changées.

Une démolition complète est distincte d'une rénovation. Le règlement s'applique à d'autres secteurs qui ont de fortes pentes. Réponse du conseiller en urbanisme.

- Peut-il y avoir une combinaison d'usages soit le dépanneur et l'entreposage? *Le processus de consultation doit être relancé si on veut y intégrer un service de proximité selon les procédures légales. Réponse du conseiller en urbanisme.*

Le conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire est en désaccord avec la demande de changement de zonage. Il souhaite une modification permettant l'installation d'un dépanneur ou d'un service de proximité. Une consultation aura lieu dès qu'un prometteur se manifestera.

.

Le projet n'est pas parfait mais le bâtiment inoccupé sera rénové et occupé.

4. Consultation publique et demande d'opinion :

77, rue des Remparts : permission pour de l'hébergement touristique au Monastère des Augustines. Présentation de M. Emmanuel Bel

L'aile Saint-Augustin fait partie du site patrimonial du Monastère-des-Augustines-de-l 'Hôtel-Dieu-de-Québec. Avec le départ des religieuses, il est souhaité d'utiliser cette aile pour différentes clientèles en hébergement et séjour de ressourcement ou de répit temporaire. Il est question de proches aidants, d'accompagnateurs de malades et aussi de touristes *(estimation de 80 % de clientèle sociale et de 20 % de clientèle touristique).*

Principale modification réglementaire

- Accorder une permission d'occupation pour l'usage C10 Hébergement touristique sur les lots du monastère (3 725 540, 5 852 774, 5 852 775 et 5 852 776 du cadastre du Québec). Ajout de 34 chambres dans l'aile Saint-Augustin.

Une représentante du monastère, Mme Nathalie Roy, complète en expliquant que la communauté religieuse des Augustines a légué ce patrimoine précieux à la population québécoise. C'est un legs qui ne peut être divisé. Les instances veulent maximiser cet espace et pérenniser le lieu, protéger les archives et collections permettant la diffusion de l'héritage culturel des religieuses. L'aile est déjà formatée en chambres qui seraient remises au goût du jour. La clientèle visée est celle qui recherche un répit ou ressourcement paisible. Il y a une forte demande pour un tel type d'hébergement d'où le choix de maintenir ce créneau.

Questions et commentaires:

Les Augustines souhaitent maintenir le lien avec les projets futurs de *l'hôpital Hôtel-Dieu* et servir de trait d'union.

Le conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-blanc-Colline parlementaire est en faveur à l'unanimité avec la modification proposée.

Le président du Conseil souligne le travail exceptionnel de l'Institution et la pertinence de ce projet.

5.Présentation du Bureau des grands événements :

Sylvain Berthiaume, directeur Andrée Laroche coordonnatrice

- Le *BGE* gère près de 80 événements et soutient des activités proposées par les SDC de la Ville. Il collabore avec les responsables de l'animation urbaine, le service de la culture et du patrimoine et le service de police.
- Un comité *Interservices* a été mis en place en 2007 dans le cadre du 400e de la ville de Québec. Depuis, les services de police, des incendies, des travaux publics, et le *RTC* participent conjointement à une réunion hebdomadaire pour discuter de la faisabilité de l'événement, voir à son déploiement et planifier un accompagnement. Le Comité peut aussi solliciter des expertises pour aider à la mise en place d'un événement. Son souci est, entre autres, de veiller à la sécurité des participants; le *BGE* s'assure que les activités prévues auront le moins d'impact possible sur la vie quotidienne des résidents. On met aussi en place une cellule de communication pour suivre en temps réel l'activité et intervenir au besoin.

- Trente évènements sont programmés de juin à octobre, sensiblement les mêmes qu'en 2024. Le *Bureau des Grands événements* a une grande sensibilité pour le milieu et les résidents. Les promoteurs sont invités à rencontrer les administrateurs du Conseil de quartier en amont des événements.
- Amuseurs publics : le règlement RVQ 2432 régit les permis. Une ordonnance annuelle vient cibler les sites permis et émet les autorisations qui s'y rattachent. À l'été le *BGE* fera le tour du processus, reverra les permis octroyés, leur durée et sondera les gens sur leurs préférences. Un sondage sera lancé en août; un récapitulatif des données recueillies à l'automne sera communiqué à tous. Le *BGE* répondra à l'automne à la résolution déposée par le conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire (*RÉSOLUTION-CA-25-05-09-03*). Deux sites seront dédiés cet été au répertoire francophone à la Place Royale et au parc Félix Leclerc *(Petit Champlain)*. Le *Bureau des Grands événements* sera en mesure d'évaluer le succès de cette initiative à l'automne.

Commentaires et questions du public

- M. Gilbert résumé brièvement pour l'assemblée le contenu de la résolution déposée lors d'une assemblée précédente.

- Il manque la présence de citoyens dans le comité Interservices. Il serait intéressant d'inviter d'autres représentants des quartiers à participer. Les administrateurs seraient heureux d'envoyer un.e représentant.e à ce comité. Les résident.e.s sont vigilants et aptes à témoigner des irritants, comme le stationnement par exemple. L'objectif est de cohabiter.
- Mathieu Laroche-Casavant demande d'ajouter un endroit pour l'octroi d'un permis d'amuseur public, de type 2.
- Suggestion : faire un calendrier des grands événements afin d'aider les citoyens.ennes à prévoir. Un nouvel outil, *Québec animée* , présente l'ensemble des activités. On peut y effectuer une recherche par arrondissement, par date ou par type d'activités.
- Une citoyenne veut partager qu'un spectacle, le 21 mai à l'Agora, a été perturbant pour les résidents, la sonorisation en étant la cause principale. D'autant plus que cet évènement se tenait en semaine. Le commentaire sera relayé aux organisateurs,
  La Ville soutient certains évènements à l'Agora mais, pour l'essentiel, c'est un promoteur distinct.
- Un citoyen s'interroge sur la pertinence d'événements cyclistes au centre-ville; on comprend que les promoteurs souhaitent profiter de la carte postale qu'est Québec mais, on rappelle qu'elle est habitée. Le président répond que le Conseil de quartier rencontre les promoteurs et organisateurs régulièrement pour les sensibiliser à la réalité du partage; certains sont de moins bons élèves et cheminent différemment. Les administrateurs sont très sensibles à cet enjeu.

6. Sondage aux résidents sur leur qualité de vie : initiative d'un conseil de quartier et du comité de citoyens du Vieux-Québec

Le quartier est composé de quatre secteurs distincts où cohabitent des entités comme le *Port de Québec, Parcs Canada* et où l'événementiel est important. Comme la situation est souvent complexe, le Conseil veut cibler les enjeux essentiels à prioriser pour chacun des secteurs. Les citoyens.ennes seront invité.e.s à compléter un sondage portant sur la qualité de vie. Les données compilées permettront de définir les orientations du Conseil de quartier. Ce sondage deviendra un moyen idéal pour les résident.e.s de témoigner des enjeux et préoccupations qui les habitent et qu'ils ou elles souhaitent porter à l'attention des administrateurs. Les citoyens.ennes **auront jusqu'au 3** août pour

s'exprimer.

Le Conseil espère 1000 réponses. On invite les personnes présentes à répandre la nouvelle. Le Conseil est conscient que l'été est un moment particulier pour lancer une telle campagne mais, les plateformes, le soutien technologique de la Ville et les outils promotionnels aideront à créer des incitatifs. Les commerçants seront aussi impliqués.

RÉSOLUTION- CA-25-06-09-01 : Demande de soumission à la Ville.

Le conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire demande à la Ville un montant couvrant les 15 % de la TPS et TVQ dans le cadre du projet de ***Sondage sur la qualité de vie***.

PROPOSÉE PAR Guillaume Laurin **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Nadia Leclerc.

À noter que des sondeurs se déplaceront avec des IPads pour questionner les gens et ainsi rejoindre les citoyens qui seraient moins à l'aise d'utiliser le formulaire en ligne. Le Conseil espère qu'une opinion claire découlera de cet exercice dans une optique d'année électorale qui s'amorce et du prochain mandat de 4 ans de l'administration de la Ville.

7. Présentation de Parcs Canada :

Travaux le long de la rue des Remparts

Mme Michèle Leblond, directrice gestion de Parcs Canada, M. Charles-Éric Pouliot, gestionnaire du projet.

Les travaux touchent le mur nord-est et le rempart ouest des fortifications. Le mur date de 1820-1831; il a été abaissé dans les années '70 et aujourd'hui, en 2025, des travaux sont nécessaires.

Il faut réaliser des travaux critiques pour la sécurité du public en haut des remparts mais au bas de la falaise aussi : les rues sont très étroites, l'espace est limité pour les manœuvres et la proximité de la falaise rendent les travaux complexes. Ce projet de réfection nécessite des ancrages profonds dans le sol. L'escarpement de la falaise est un enjeu à considérer. De nombreuses parties prenantes doivent s'impliquer et travailler en étroite collaboration, comme le *RTC*. La rue Des Remparts permet la circulation locale mais est aussi une voie de desserte du camionnage.

Cette réfection nécessite un investissement de 12 millions.

La phase 1 des travaux se réalisera sur un premier tronçon de 150 m de long; les 75m restants seront réalisés en 2025.

Les travaux ont débuté le 9 juin. La rue des Remparts sera fermée à partir du 16 juin pour un mois et demi. Le mur de soutènement qui sera ajouté permettra aux véhicules du service d'incendie de circuler. *Parcs Canada* travaille aussi afin d'assurer la circulation des véhicules d'urgence. La livraison sera possible en dehors des heures de chantier, soit après 17h et le week-end. Il y aura des modifications dans les habitudes de circulation des résidents. Mais à terme, on assure la pérennité de la rue des Remparts.

Les avancées du projet seront communiquées via le site Web de Parcs Canada. Des tracts seront aussi distribués.

Plusieurs contraintes de temps ou de défis d'organisation peuvent provoquer des changements au calendrier.

Avec l'appui du Conseil de quartier il sera possible de partager les informations et les avancées du projet. *Parcs Canada* veut travailler en transparence et rapidement.

Les équipes de la Ville sont également en étroite collaboration avec *Parcs Canada.* Deux signaleurs de chantier seront placés à des endroits stratégiques pour empêcher les autos de s'engager. Les équipes s'ajustent aussi avec la réalité de la fin de l'année scolaire.

S'il y a des risques d'éboulements, les mesures prises par les entrepreneurs seront partagées. *Parcs Canada* fera l'inspection des falaises pendant et après les travaux pour rassurer les résidents, surtout ceux qui résident en bas de la falaise.

On suggère d'ajouter à la page *Facebook* du Conseil les informations pertinentes concernant l'avancée du chantier.

Aucun mobilier urbain n'est prévu dans l'aménagement. On facilitera l'accès aux gens à mobilité réduite notamment dans l'aménagement des trottoirs.

L'entrepreneur est responsable de l'électrification du chantier.

- Est-il possible de saisir l'occasion pour libeller la rue des Remparts comme rue partagée que ça devienne un lieu de balade avec des trottoirs plus larges que présentement ?

La Ville n'a pas prévu d'aménagements en ce sens. Elle a besoin d'une fenêtre d'un an et demi pour prévoir un tel projet. Réponse de la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc.

Durant la phase I, il y aura déviation de la circulation vers la côte de la Montagne, vers Mgr de Laval et vers la Canoterie. À confirmer, étant donné la longueur des travaux. L'ensemble de la situation n'est pas encore disponible.

Un citoyen propose de fermer complètement la rue, la déviation n'aidant pas à la circulation locale. Il y a de nombreux enfants qui jouent sur la rue Mgr de Laval. Les camions ne peuvent pas passer sur la rue de La Ménagerie. Les locaux circulent de toute façon sur la rue Hamel. La Ville veut préserver la circulation piétonne, incluant Mgr de Laval et de la Ménagerie. La rue de la Vieille Université est réservée pour les stationnements ; un signaleur surveillera et filtrera la circulation.

Il y a plusieurs chantiers en cours. Celui de la côte de la Montagne est un projet privé de l'Auberge Saint-Antoine. Le chantier archéologique en amont des travaux d'infrastructures d'Hydro-Québec affecte aussi la rue Buade cet été; mais la circulation sera possible sur cette voie, malgré les travaux.

M. Michel Masse du Comité de Citoyens du Vieux-Québec souligne qu'un arbre doit être protégé sur la rue des Remparts puisqu'il a été planté en hommage à une résidente. Les autorités sont au courant.

Pour suivre les travaux prévus sur le territoire de la Ville on peut consulter le site d'Info Chantiers et des articles pertinents se retrouvent dans l'hebdomadaire numérique MONVIEUX_QUÉBEC.

8. Période d'information de la conseillère municipale, Mélissa Coulombe-Leduc.

-La conseillère rappelle les travaux archéologiques sur Buade à partir de la semaine du 16 juin et rappelle que la circulation sera possible toutefois.

- Une intervention d'urgence a eu lieu sur une conduite d'eau sous la rue Ste-Anne, intersection rue Cook. Les travaux sont presque terminés; il ne reste que le pavage. Le chantier devrait prendre fin le 16 juin.

3. Les travaux ont permis de tester un projet pilote avec l'école des Ursulines pour désengorger la rue St-Louis lors de l'entrée et de la sortie des classes. 250 enfants circulent quotidiennement. Un débarcadère sur d'Auteuil a été ciblé et des brigadiers ont assuré la circulation par la ruelle des Ursulines jusqu'à l'école. Le projet pilote a été un succès et sera considéré par la direction de l'établissement scolaire pour être instauré en septembre.

4. Trois nouvelles œuvres d'art apparaîtront rue Ste-Famille en commémoration du 350e du *Collège François-de-Laval* en partenariat avec Culture et Patrimoine. Ces œuvres mettent en lumière la nation wendate, les sciences, les femmes et l'enseignement.

5. Retour sur les mesures d'apaisement de la circulation : 2 zones de voies partagées sont revenues le 2 juin pour valider leurs effets, en contexte scolaire; il reste des ajustements, comme la signalisation.

6.La Ville continue de faire la promotion de la planification des déplacements pour les habitants de la Ville et faire connaître ou redécouvrir les espaces de stationnements disponibles. Le 27 juillet, la promotion se déploiera dans certaines radios grand public et apparaîtra sur les plateformes numériques. On cible les résidents hors de la cité Limoilou.

7. Une navette va relier la basse-ville et la haute ville en boucle.

8. Le 16 juin aura lieu une séance de consultation sur deux projets immobiliers sur Grande-Allée, secteur Colline parlementaire, en version hybride. La consultation aura lieu en présentiel à l'Hôtel de Ville, dans la salle de réception.

9. Période de questions et commentaires des citoyens.

- La réduction des voies sur Dalhousie pour faire place aux pistes cyclables provoque une augmentation de la circulation sur la rue St-Paul. Certains véhicules y circulent à haute vitesse et posent ainsi un problème de sécurité. Le citoyen souhaite des mesures pour ralentir la circulation, particulièrement à l'heure de pointe.

-On suggère de relocaliser la station *Àvélo* dans le secteur autour de Buade en vue des travaux qui sont réalisés cet été.

-Il faut se pencher sur la promotion des transports en commun et l'utilisation des stationnements en périphérie.

-Un citoyen propose de fermer complètement la zone piétonne ou plus tôt que les heures indiquées pour éviter les non-résidents qui se glissent et prennent des cases de stationnement réservées aux vignettes.

- Il est aussi souligné d'afficher ou de publier des explications claires sur ce qu'est une rue partagée et d'assurer une meilleure surveillance des espaces réservés de stationnement.

- Un citoyen demande au Conseil de quartier de se positionner afin de permettre aux résidents de conserver leur droit à un processus référendaire lors des projets de changements de zonage. Présentement, la loi 31 permet à la Ville de contourner ce processus afin d'émettre plus rapidement des permis de modifications d'urbanisme, favoriser la modification de bâtiments existants, en ajoutant par exemple plusieurs étages. Le citoyen croit que les résidents ont le droit de participer au processus référendaire et d'émettre leur opinion pour éviter l'implantation d'édifices en hauteur. Le projet du 150 Grande-Allée ne devrait pas arriver à cette étape d'ajout de 10 étages en n'offrant aucune plus-value pour les citoyens. Il cite aussi en exemple l'édifice du 530 Grande-Allée qui permet une garderie sur n'importe quel étage, ce qui pour lui est un non-sens. Il souhaite une demande de rejet de ces deux projets, compte-tenu des effets pernicieux qu'ils auront sur les citoyens.

Le citoyen a déposé un document qui peut servir de base à une résolution.

Le président souligne que le Conseil de quartier a déjà pris position via une résolution qui sera déposée ultérieurement dans la rencontre.

- Le citoyen qui se présente, revient avec des préoccupations déjà notées au précédant procès-verbaux : empiétement du restaurant *Le Bello* sur la voie de circulation, le coût des vignettes de stationnement et la demande d'une vignette saisonnière, etc.

Le président souligne que l'exagération des voituriers du restaurant mentionné a été dénoncée à de multiples reprises aux autorités policières. Il leur a été demandé d'agir avec rigueur.

Il rappelle aussi que le Conseil de quartier agit à titre d'organisation neutre, non-partisane et est composée de bénévoles dédiés, collés sur les besoins des citoyens.

-On suggère de faire la promotion de stationnements extramuros.

-On demande une signalisation de sens unique sur la rue St-Thomas. Noté par la conseillère.

- Le projet d'une épicerie à l'ilot Charlevoix ira de l'avant selon la conseillère.

-Des panneaux de circulation à 20 km/h seront installés dans le Vieux-Québec.

- Lors de l'événement *Où tu vas quand tu dors en marchant*, des panneaux indicateurs ont été installés aux traverses piétonnes les rendant ainsi visibles et plus sécuritaires particulièrement pour les piétons. Cette signalisation a disparu à la fin de l'événement. On souhaite que la Ville rende une telle signalisation permanente, particulièrement au pied de la côte du Palais.

La piste cyclable sur Dalhousie a été d'abord déplacée temporairement. Les normes de sécurité ont été rehaussées. Plusieurs options ont été considérées par les acteurs du secteur et le scénario choisi a confirmé la piste dans son aménagement actuel avec l'intention de la sécuriser davantage. Le scénario n'est pas idéal et certains tronçons seraient à revoir complètement. Le nombre de véhicules pourra être réduit si on poursuit la promotion de planifier ses déplacements et si on multiplie les options de venir sans voiture.

Au Vieux-Port, on a réduit le camionnage et la vitesse permise.

La circulation à vélo (*surtout avec le service ÀVélo)* sans casque et parfois à toute vitesse est constatée.

Le trottoir qui mène du Petit Champlain au Cap-Blanc a été refait mais sans tenir compte des besoins des personnes à mobilité réduite. Et même pour les autres résidents, il reste étroit et peu convivial.

10. Suivis et adoption des procès-verbaux

Assemblée régulière du 12 mai 2025.

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mai 2025 est **proposée par** Mathieu Laroche-Casavant et **dûment appuyée par** Thomas Arsenault

11. Dossiers du conseil de quartier

- Seuils de ralentissement sur la rue Champlain - M. Dave Robitaille.

  Les non-résidents qui accèdent aux marches du Cap-Blanc ne sont pas conscientisés au fait que des petites familles habitent dans le secteur. Les citoyens réclament des moyens pour ralentir la circulation automobile.

  RÉSOLUTION-CA-25-06-09-01 : Demande de mesures visant à améliorer la sécurité sur la rue Champlain. Seuils de ralentissement sur le boulevard Champlain.

  Considérant que la rue Champlain est étroite et que le stationnement est autorisé en bordure de rue;
  Considérant que la limite de vitesse autorisée dans la rue Champlain est de 30KM/H;
  Considérant qu'un grand nombre de résidences sur la rue Champlain n'ont pas de cour arrière, faisant en sorte que les enfants doivent jouer dans la rue;
  Considérant la présence importante de piétons traversant la rue Champlain, notamment pour se rendre aux escaliers du Cap-Blanc et au *Strom Spa;*
  Considérant que les citoyens rapportent depuis plusieurs années une problématique de vitesse excessive des automobilistes non-résidents empruntant la rue;
  Considérant les demandes répétées des résidents au Conseil de quartier d'installer des seuils de ralentissement ainsi que des affiches signalant la présence d'enfants dans la rue;
  Considérant qu'un sondage mené sur la page *Facebook* du quartier du Cap-Blanc démontre une approbation sociale évidente du projet, notamment en début de rue, pour réduire la vitesse des automobilistes arrivant du boulevard Champlain, près des escaliers du Cap-Blanc, et enfin, près de l'intersection de la rue des Sapeurs;
  Considérant que lors de ce même sondage, plusieurs résidents ont manifesté la nécessité de reprogrammer le feu de circulation à l'intersection du boulevard *(près de l'ancien Marinier)* afin de prévoir un virage protégé à gauche, pour une question de sécurité;

IL EST PROPOSÉ que la Ville :

- Installe des seuils de réduction au minimum à trois endroits sur la rue Champlain, à savoir *(1)* en début de rue, *(2)* près des escaliers du Cap-Blanc, et *(3)* près de l'intersection de la rue des Sapeurs;
- Installe des affiches signalant la présence d'enfants dans la rue aux mêmes endroits;
- Programmer le feu de circulation à l'intersection du Boulevard *(près de l'ancien Marinier)* afin de prévoir un virage protégé à gauche.

PROPOSÉE PAR Nadia **ET DÛMENT APPUYÉE PAR Marie-Laure**

RÉSOLUTION-CA-25-06-09-02 : Demande d'un plan d'urgence sur l'accessibilité au Vieux-Québec

Considérant les travaux majeurs en cours dans le Vieux-Québec, affectant plusieurs artères essentielles à la circulation;

Considérant la volonté des résidents de voir se développer et de maintenir des zones apaisées et des rues plus conviviales;

Considérant le maintien d'une forte activité touristique et événementielle durant la période estivale;

Considérant les constats faits en ce début de saison quant à la congestion fréquente du Vieux-Québec intra-muros, nuisant à la fluidité de la circulation, à l'accès des résidents à leur domicile et à la desserte des écoles et garderies;

Considérant les nombreuses plaintes relatives à la présence de véhicules bruyants, de motos interdites et de véhicules lourds inappropriés dans le Vieux-Québec *(autobus touristiques, véhicules motorisés);*

Il est résolu de demander à la Ville de Québec :

- De mettre en place un plan d'urgence visant à améliorer l'accessibilité et la qualité de vie dans le Vieux-Québec;
- De renforcer la communication citoyenne pour inciter les automobilistes à privilégier les stationnements en périphérie des fortifications;
- De collaborer avec le *RTC* afin d'augmenter la fréquence et la flexibilité des trajets, notamment pour répondre à l'affluence touristique;
- D'accroître la surveillance policière aux points d'accès du Vieux-Québec pour interdire l'entrée aux véhicules hors normes et, au besoin, fermer temporairement l'accès aux visiteurs en cas de saturation;
- D'appliquer rigoureusement la réglementation interdisant la circulation des motos ainsi que celle encadrant les nuisances sonores des véhicules modifiés;
- D'assurer la présence d'agents de stationnement afin de protéger les espaces réservés aux résidents *(zones à vignettes et stationnements privés);*
- D'engager rapidement une réflexion sérieuse sur la limitation, voire l'interdiction, de la circulation des autocars touristiques à l'intérieur du Vieux-Québec intra-muros.

PROPOSÉE PAR Mathieu Laroche-Casavant **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Guillaume Laurin.

Le Comité de Citoyens du Vieux-Québec est en accord avec le dépôt de cette résolution.

Commentaires :

- Merci d'imposer la fermeture des moteurs d'autobus.
- S'assurer du contrôle des autos bruyantes par la police et qu'il s'exerce les soirs et la fin de semaine.
- Limiter les autobus touristiques en période achalandée et lors de travaux et chantiers

12. Trésorerie

Budget, état des revenus et dépenses

Solde total au compte en date du 31 mai 2025 : 10 341,72 $

- 970,81 $ pour Vision
- 820,91 $ pour le fonctionnement du Conseil
- 8550,00 $ pour la consultation citoyenne

Entrées/sorties d'argent pour mai 2025

- 1368,18 $ paiement à Marilou Bergeron, graphiste
- 215 $ frais pour rédaction de l'Assemblée générale annuelle et mise en page du rapport annuel
- 2,95 $ frais fixes d'utilisation

Autorisation et remboursement de dépenses.

RÉSOLUTION CA-25-06-09-03 : **Frais de secrétariat de soutien**
Approuver le paiement des frais de rédaction du procès-verbal de la présente assemblée au montant de 125 $ à Mme Hélène Dion.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Marie-Laure LeDuff

RÉSOLUTION CA-25-06-09-04 : Projet de consultation citoyenne
Approuver le paiement de la première facture de l'organisme *Vote pour ça* d'un total de 4584,70 $ ainsi que le paiement de la seconde facture à venir au courant de l'été. Un budget spécial a été accordé par la Ville de Québec au conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline parlementaire pour la tenue de ce projet.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Caroline Bouchard

RÉSOLUTION CA-25-06-09-05 : Remboursement des frais du registre des entreprises

Approuver le remboursement des frais de mise à jour annuelle du conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline parlementaire de 40 $ à la trésorière Nadia Leclerc mandatée par le conseil pour cette mise à jour.

PROPOSÉE PAR Jocelyn Gilbert **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Guillaume Laurin

13. Fonctionnement du conseil d'administration

- Consultation publique à venir :
  Deux projets résidentiels sur Grande Allée Est, consultation à l'hôtel de ville le 16 juin à 19h

RÉSOLUTION-CA-25-06-09-06 : Dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Considérant que la Ville de Québec a approuvé 18 projets d'habitation, dont plusieurs en dérogation à la réglementation d'urbanisme ou aux Plans Particuliers d'Urbanisme *(PPU)* en utilisant la Loi 31 ;

Considérant que cette démarche s'effectue sans consultation adéquate des citoyennes et des citoyens, et des conseils de quartier, citoyens.ennes pourtant reconnu.e.s dans la Charte de la Ville de Québec comme des instances de participation essentielles quant aux changements de zonage ou de modifications des PPU ;

Considérant que ce manque de consultation nuit à la transparence, à la confiance envers les institutions municipales et risque de démotiver l'implication des citoyens dans la vie démocratique locale ;

Il est résolu que le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire exprime sa vive déception face à ce processus qui affaiblit le rôle des conseils de quartier et demande à la Ville de Québec de réaffirmer son engagement envers une participation citoyenne réelle, structurée et respectueuse des mécanismes démocratiques établis.

PROPOSÉE PAR Mathieu Laroche-Casavant ET **DÛMENT APPUYÉE PAR** Marie-Laure LeDuff.

- Prochaine assemblée le lundi 8 septembre 2025

14.Correspondance

15. Divers

16. Levée de l'assemblée à 22H01.